

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 19 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres :

 En exercice : 16
 Présents : 9
 Pouvoirs : 1
 Votants : 10

Date de convocation et d'affichage :

13 septembre 2024

Numéro :

D20240919_211

Objet :

Appel à projets relatif à « L'aide à la plantation et à l'accompagnement à la gestion durable des haies »

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 septembre, à 17 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Condeissiat, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE		x	I.DUBOIS
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	
	Michel	JACQUARD		x	
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY		x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	X		
	François	MARECHAL	x		

 Secrétaire de séance élu : **Gérard BRANCHY**

 Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

La perte de linéaire de haie est estimée à plus de 20 000 km par an en France (rapport du CGAAER). Le Pacte en faveur de la haie a pour objectif d'inverser cette tendance. Il est mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire avec le soutien du ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires. Il a pour ambition la plantation de haies et l'accompagnement à la gestion durable des haies sur des surfaces agricoles. Il fixe un objectif de gain net de 50 000

km de linéaire de haies d'ici 2030 à l'échelle nationale (L'ADME (Agence de la transition écologique) participe afin de soutenir la mise en place de filières de valorisation économique conditionnées à la gestion durable de la haie. Finalement la démarche du Pacte en faveur de la haie vise à répondre aux enjeux de la transition agroécologique et énergétique des exploitations agricoles et des territoires.

Le Pacte Ain Dombes 2024-2025 est le projet proposé en partenariat avec les associations Mission Haies et PrioriTERRE pour compléter les actions déjà mise en œuvre via les Paiements pour Services Environnementaux (PSE), mais aussi avec le Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) et l'animation du site Natura 2000. La Communauté de Communes est logiquement impliquée afin de préserver son bocage et améliorer les continuités écologiques avec les exploitants agricoles. C'est l'occasion d'aborder la plantation et la gestion durable des haies avec de nouveaux agriculteurs et ainsi répondre à leurs sollicitations en proposant un accompagnement complet. Les projets de plantations de 34 exploitations agricoles ont déjà été identifiés pour l'hiver 2024-2025 (environ 18 km de haies et 270 arbres à planter). Ils seront affinés avec l'accompagnement technique de Mission Haies. La CC de la Dombes assurera le suivi administratif de 20 dossiers, PrioriTERRE accompagnera les 14 autres.

Implication de la Communauté de Communes de la Dombes dans le Pacte Ain Dombes 2024-2025 :

- Recrutement des agriculteurs, organisation d'échanges techniques à destination des planteurs, communication sur les plantations et entretiens de haies à l'aide de panneaux et brochures.
- Accompagnement individuel et collectif des planteurs : le montage et suivi des dossiers de demandes d'aides, transmission de l'ensemble des éléments techniques à la DDT, appui ponctuel à la conception des projets (expertise biodiversité), appui ponctuel à la maîtrise d'ouvrage des plantations.
- Accompagnement individuel et collectif des agriculteurs dans la gestion durable des haies : organisation d'une formation, prise en compte des enjeux spécifiques du site Natura 2000 de la Dombes pour les Plans de Gestion des Haies simplifiés qui le nécessiteraient.
- Animation territoriale via les comités de pilotage et échanges réguliers avec les partenaires, mais aussi le partage des bilans avec les acteurs de la haie à l'échelle du département de l'Ain.

Dépenses présentées par la Communauté de Communes de la Dombes :

Dépenses	Montant total	Taux d'aide (État)
Dépenses de personnel (barème coût journée 275 €) pour 46,5 jours	12 787,50 €	100 %
Frais de structure à hauteur de 15% des dépenses de personnel	1 918,13 €	
Frais de déplacements (barème fonction publique)	329,28 €	
Autres dépenses sur factures : <i>impression des brochures et panneaux</i>	1 730,40 €	
TOTAL	16 765,31 €	

Synthèse du projet Pacte Ain Dombes 2024-2025 :

Structures concernées	Montant de subvention demandé	Taux d'aide (État)
Mission Haies	88 081,46 €	100 %
Communauté de Communes de la Dombes	16 765,31 €	100 %
Association PrioriTERRE	13 415,33€	100 %

Dans le cadre de cette demande d'aide, l'ensemble des partenaires s'engagent, sous réserve de l'attribution de l'aide, à atteindre au moins 80% des objectifs en nombre de dossiers d'investissement et de linéaires plantés.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver la réponse à l'appel à projets relatif à « l'aide à la plantation et à l'accompagnement à la gestion durable des haies » pour la période de juin 2024 à juin 2025,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier d'un montant de l'ordre de 16 765,31 €.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la réponse à l'appel à projets relatif à « l'aide à la plantation et à l'accompagnement à la gestion durable des haies » pour la période de juin 2024 à juin 2025,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier d'un montant de l'ordre de 16 765,31 €.

Ainsi fait et délibéré, le 19 septembre 2024.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

